



**06.092**

Prévoyance professionnelle. Taux de conversion

# **ARGUMENTAIRES CONTRE**





Berne, le 24 décembre 2009

## **NON au braquage des rentes! NON à une nouvelle baisse du taux de conversion !**

### **1. Pas de baisse des rentes de plus de 10%**

La Constitution prévoit expressément que les rentes de l'AVS et des caisses de pension permettent à chacun «de maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur». Cet objectif pourrait ne pas être atteint. En 2005, le Parlement a baissé le taux de conversion de 7,2 à 6,8%. Les ayant droit ont ainsi déjà perdu 5,5% de leur rente annuelle. Maintenant, la deuxième mauvaise surprise se prépare: avec une baisse de 6,4% du taux de conversion, les rentiers se verraient amputer de 6% supplémentaires, sans compensation! Nous refusons cette réduction des prestations de 10% en tout.

### **2. Qui engrangera les bénéfices, quand les taux d'intérêt remonteront?**



Rolf Schäuble de la Bâloise, est le plus gourmand en primes: 6,2 millions de francs par an.

Le moteur de cette baisse des rentes, ce sont les assurances, qui arguent que la crise financière a fait baisser les rendements. C'est vrai. Mais à long terme, avec des placements fiables, on peut obtenir des rendements suffisants. Et qui touchera les bénéfices, quand les taux d'intérêt et les cours de la Bourse remonteront? Les actionnaires et les patrons des grands groupes d'assurances. Les assurés, par contre, rentreront bredouilles. En pleine crise financière, le montant des «indemnités» de Rolf Schäuble est passé de 1,8 à 6,2 millions de francs. On a du mal à imaginer ce qu'il aurait touché si la période avait été plus faste. Comme par hasard, c'est la Bâloise qui, flanquée des autres assureurs privés, réclame une baisse des rentes. Nous revendiquons une juste répartition des bénéfices!

### **3. NON aux frais administratifs à volonté**

Outre une partie des excédents, les assurances-vie encaissent encore 1,3 milliards de francs de frais administratifs pour la prévoyance professionnelle. Ces frais administratifs mangent ainsi un dixième des primes. Mais au lieu de simplifier la prévoyance professionnelle pour préserver ses prestations, la majorité bourgeoise au Parlement veut résoudre tous les problèmes sur le dos des assurés. Nous ne permettrons pas que de simples salariés financent les primes des managers à coups de réductions de rentes. Ce sont des réformes qu'il nous faut, et non pas des coupes sombres dans les retraites.

### **4. Les rentes en danger**

Nous sommes tous concernés: non seulement les salariés les plus jeunes, qui continuent à cotiser des sommes importantes mais toucheront nettement moins que leurs aînés, l'âge venu, mais aussi les retraités d'aujourd'hui. En cas de baisse du taux de conversion pour les retraités de demain, le risque est grand que dans une deuxième étape, ce soient les rentiers d'aujourd'hui qui paient la note. Cela fait déjà deux fois que le Parlement repousse l'âge de la retraite pour les femmes. La compensation du renchérissement est facultative sur les rentes du deuxième pilier. Et certaines entreprises n'ont pas hésité à augmenter les déductions salariales pour résorber le déficit des

caisses. Dire oui à un taux de conversion plus bas, c'est accepter de tailler dans les rentes de vieillesse.

## 5. L'augmentation de l'espérance de vie est déjà amortie

Nous avons la chance de vivre plus vieux. Cette augmentation de l'espérance de vie est déjà amortie:

- Le Parlement vient d'approuver une première baisse du taux de conversion. Rien n'indique que le nouveau taux de conversion de 6,8% ne suffira pas pour compenser le vieillissement. Comme l'écrit le Conseil fédéral lui-même: «ce n'est pas l'évolution des données biométriques qui est la principale motivation pour une nouvelle adaptation du taux de conversion, mais l'intérêt technique» (voir message).
- L'âge de la retraite pour les femmes a été augmenté de 62 à 64 ans et devrait encore être repoussé à 65 ans.
- Le taux d'intérêt minimum des caisses de pension a déjà été abaissé à 2%.
- Les caisses de pension présentent maintenant un taux de couverture de plus de 100% en moyenne. Et tout indique que les cours de la Bourse n'ont pas fini de monter.

Les assurances n'argumentent pas avec des faits, mais avec des postulats extrêmement pessimistes. De nombreuses études montrent comment évoluera l'espérance de vie humaine dans les prochaines années. Mais aucune ne prévoit une espérance de vie aussi longue que celle que pronostiquent les assurances-vie.

### De quoi s'agit-il:

D'ici à 2014, le taux de conversion de la prévoyance professionnelle passera progressivement de 7,2 à 6,8%. La majorité bourgeoise au Parlement a décidé d'une deuxième baisse. Les rentes risquent de perdre encore 6% d'ici à 2015 (taux de conversion de 6,4% au lieu de 6,8%).

Pour une espérance de vie moyenne, cette perte se monte à plusieurs dizaines de milliers de francs. Les seuls gagnants de l'histoire seraient les assurances et les actionnaires des assurances-vie.

Les assurances-vie affirment aujourd'hui qu'elles ne peuvent plus garantir un rendement de 4%. La vérité, c'est que depuis 1985, les rendements atteignent en moyenne 6,25%. C'est pourquoi nous réagissons et disons le 7 mars NON au braquage des rentes.

# Non à la révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP)



# NON

au vol des rentes

Votation du 7 mars 2010

**Six bonnes raisons de refuser  
la réduction du taux de conversion dans  
la prévoyance professionnelle**

# UNIA

Le Syndicat.  
Die Gewerkschaft.  
Il Sindacato.

[www.vol-des-rentes.ch](http://www.vol-des-rentes.ch)



## Non à la révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP)

# Non au vol des rentes

Le 7 mars 2010, les citoyennes et citoyens voteront sur la réduction du taux de conversion inscrit dans la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Le Parlement a décidé cette réduction en décembre 2008. Unia a récolté avec la presse des consommateurs et les partis de gauche plus de 200 000 signatures pour son référendum protestation contre cette révision à la baisse. Le peuple suisse aura ainsi le dernier mot sur cette grave détérioration des rentes.

Pour les quelque 3,5 millions de travailleuses et travailleurs affiliés à une caisse de pension, les baisses de rentes se chiffrent en dizaines de milliers de francs par personne. Jugez-en par vous-mêmes. Consultez dès décembre notre calculateur de vol de rentes sous [www.vol-des-rentes.ch](http://www.vol-des-rentes.ch).

Douze grandes compagnies d'assurance et leurs managers sont l'élément moteur de cette baisse de rentes. Nos caisses de pension sont une véritable poule aux œufs d'or. Ces compagnies d'assurance ont ainsi réalisé de juteux bénéfices au cours des dernières années. Et maintenant que leurs résultats souffrent de la crise, elles cherchent à économiser sur les rentes pour continuer à réaliser des profits substantiels. A cet effet, elles dépendent avec les associations faitières patronales des millions dans la campagne en faveur de la baisse des rentes.

Notre réponse: NON au vol des rentes! Nous avons certes moins d'argent, mais de meilleurs arguments. La présente brochure expose six bonnes raisons de refuser cette inacceptable baisse des rentes.

**Aidez-nous à diffuser les faits réels et les arguments contre la baisse des rentes au détriment des travailleuses et travailleurs.**

**Prenez contact avec nous:**

**Unia, NON au vol des rentes, Weltpoststrasse 20, 3000 Berne 15,**

**T 031 350 21 11, [referendum@unia.ch](mailto:referendum@unia.ch)**

**[www.vol-des-rentes.ch](http://www.vol-des-rentes.ch)**

## Argument n° 1 contre le vol des rentes

# La baisse des rentes ne permettra plus à tous et toutes d'avoir une retraite décente

**La prévoyance professionnelle doit permettre à tous les retraité-e-s de vivre correctement. La réduction du taux de conversion menace cet objectif.**

Les rentes AVS et LPP doivent permettre ensemble à tout un chacun de «maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur». La Constitution fédérale le prévoit explicitement. Or la baisse des rentes remet en question ce principe. Unia s'oppose donc fermement à une telle mesure! Car une baisse de rentes est inutile et impossible à supporter pour beaucoup. Toute garantie de pouvoir mener pendant sa retraite une existence digne disparaîtrait ainsi.

### **Tout le monde serait touché par cette baisse des rentes**

- Les personnes qui réalisent des revenus bas ou moyens et qui ne sont assurées que dans le cadre des prescriptions minimales de la LPP ont besoin de la totalité de leur rente mensuelle pour faire face à leurs besoins quotidiens. Or la baisse des rentes amputerait leur pouvoir d'achat.
- Les personnes réalisant des revenus moyens ou supérieurs sont généralement assurées dans le deuxième pilier au-delà du minimum légal. Mais comme ni le taux d'intérêt minimal, ni le taux de conversion minimal ne s'appliquent au régime surobligatoire, moins réglementé, les caisses de pension ne se sont pas gênées au cours des dernières années pour revoir à la baisse leurs prestations surobligatoires. Au cas où le taux de conversion serait revu à la baisse dans le domaine obligatoire aussi, ces personnes passeraient une deuxième fois à la caisse.
- Les bénéficiaires de rentes ont également de bonnes raisons de s'opposer à cette nouvelle baisse de rentes. Si nous ne parvenons pas à empêcher la baisse des rentes des futurs retraités, nous n'arriverons pas non plus à défendre demain les rentes des générations qui sont déjà à la retraite.

Unia exige une rente qui garantisse à chacun de pouvoir mener une existence digne pendant sa retraite. Le syndicat a donc lancé le référendum contre la baisse des rentes et se bat pour un NON au vol des rentes.

### **Attention: une baisse de rentes est également prévue dans l'AVS**

**Ceux qui cherchent à réduire les rentes des caisses de pension visent aussi à démonter les prestations de l'AVS. Elles prévoient de relever l'âge de la retraite des femmes et de ne plus adapter les rentes au renchérissement et à l'évolution des salaires. Les retraités AVS d'aujourd'hui et de demain seraient touchés. En rejetant la baisse des rentes des caisses de pension, nous parviendrons également à empêcher une baisse des rentes AVS.**

## **Argument n°2 contre le vol des rentes**

# **Des dizaines de milliers de francs de perte de rente**

**Les rentes ont été une nouvelle fois réduites. Nous avons aujourd'hui la possibilité, par la voie référendaire, d'y mettre le holà. On peut stopper le vol des rentes.**

Les rentes des travailleuses et travailleurs ont déjà été abaissées à plusieurs reprises au cours des dernières années. En 2003, lors de la 1<sup>re</sup> révision de la LPP, le Parlement avait décidé de réduire par étapes le taux de conversion de 7,2% à 6,8% jusqu'en 2014. L'argument invoqué à l'époque était que le vieillissement croissant de la population exigeait une adaptation. Les syndicats n'ont pas saisi le référendum à l'époque. Nous refusons toutefois qu'aujourd'hui – dès lors que les rentes ont été adaptées à l'augmentation de l'espérance de vie – elles soient encore amputées préventivement, avec le même argument.

En 2003 également, le taux d'intérêt minimal rémunérant l'avoir de vieillesse avait été ramené de 4 à 3,25%, et même à 2,25% l'année suivante pour n'atteindre plus que 2% en 2009 et en 2010. La mauvaise situation boursière a servi d'argument à chaque fois. Par contre, quand la bourse générait des rendements élevés, le taux d'intérêt minimal n'a jamais été relevé. A l'époque, les compagnies d'assurance avaient fait valoir que le taux minimal vaut même dans les périodes offrant un moins bon rendement. Ainsi, dès que les rendements fléchissent, les assureurs oublient leurs explications et imposent une baisse de taux.

### **Baisse dramatique des rentes**

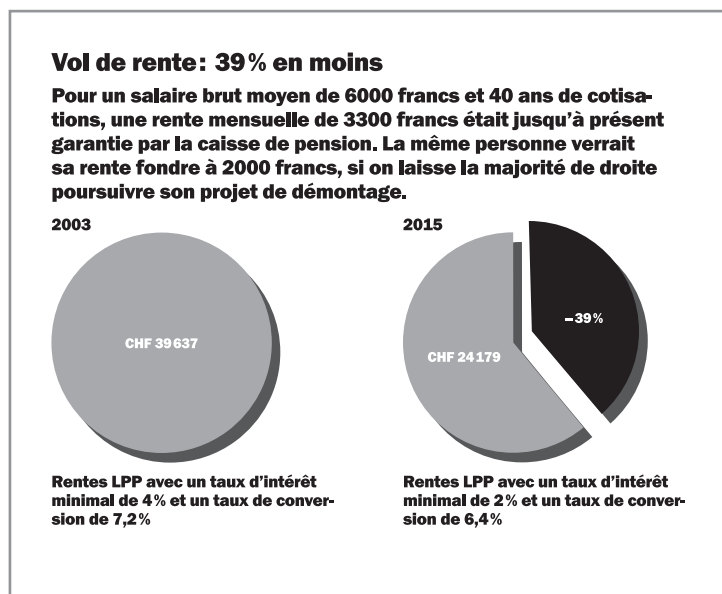
Les politiciens veulent à nouveau diminuer nos rentes. Les conséquences de cette nouvelle baisse de rentes seraient douloureuses. Si la modification de loi était acceptée et si le taux de conversion était ramené d'ici 2015 non pas à 6,8% mais à 6,4%, les conséquences en seraient les suivantes:

- Un homme de 36 ans qui gagne aujourd'hui 6000 francs perdrait en moyenne 51 600 francs après sa retraite.
- Une femme de 50 ans qui gagne aujourd'hui 5800 francs perdrait après sa retraite 36 900 francs.
- Une femme de 26 ans qui gagne aujourd'hui 5000 francs perdrait même 62 200 francs.

La perte totale de rentes se chiffre donc en dizaines de milliers de francs, si on considère une espérance de vie moyenne. Les futurs bénéficiaires de rentes auront donc sensiblement moins d'argent dans leur porte-monnaie qu'ils ne s'y attendaient au départ<sup>1</sup>). Calculez vous-mêmes votre perte financière. Le calculateur de vol de rentes sera publié dès décembre sur le site [www.vol-des-rentes.ch](http://www.vol-des-rentes.ch).

### **Compte tenu du taux d'intérêt minimal: plus d'un tiers de la rente amputée!**

Pour pouvoir juger des effets dramatiques de la baisse de rentes, n'oublions pas que le taux de conversion n'est pas seul à baisser, le taux d'intérêt minimal a lui aussi été réduit: si la révision passe, les rentes chuteraient donc de plus d'un tiers!



1) Calcul détaillé: le modèle se fonde sur l'évolution moyenne des salaires dans le passé et table pour l'avenir sur une hausse de 3% par an (renchérissement, plus hausse des salaires effectifs). La déduction de coordination a été majorée de 2,5% par an. La rémunération minimale correspond au taux d'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral jusqu'en 2010, puis passe à 3,5% (scénario pessimiste). Quant à l'espérance de vie après le début de la rente, l'hypothèse est de 22 ans pour les femmes et 18 ans pour les hommes. Comme toutes ces hypothèses sont prudentes, la baisse effective des rentes devrait être encore plus élevée.

## **Argument n° 3 contre le vol des rentes**

# **Les caisses de pension ne sont pas un self-service pour les assureurs privés**

**Les compagnies d'assurance font des affaires en or avec la prévoyance professionnelle. Ces dernières années, elles ont réalisé des milliards de bénéfices. Il est temps de fermer ce self-service!**

Les compagnies d'assurance sont l'élément moteur des baisses répétées de rentes. Sur les quelque 3,5 millions de travailleurs affiliés en Suisse à une caisse de pension, près de la moitié (1,8 million) sont affiliés à l'un des douze assureurs privés actifs dans ce secteur. Dans le passé, les assurances ont encaissé de juteux bénéfices avec la prévoyance professionnelle. Aujourd'hui, elles nous prédisent des rendements dérisoires pour pouvoir réduire une nouvelle fois les rentes. Nous ne marchons pas!

### **Même en 2008, année de crise, les assureurs ont enregistré des bénéfices**

En 2008, quand les bourses ont plongé, plus de la moitié des assureurs exploitant les affaires réalisées avec la LPP sont quand même parvenus à gagner de l'argent. C'est la meilleure preuve que le taux de conversion actuel n'est pas trop élevé. Ainsi, Axa Winterthur a dégagé un bénéfice de 150 millions de francs et Zürich Financial gagnait tout de même 16 millions de francs. Mais comme les compagnies d'assurances ont réalisé de moins bonnes marges de rentabilité à cause de la crise financière, elles réclament une baisse des rentes. En effet, moins les assureurs déboursent pour les rentes, plus leurs profits augmentent. Les travailleurs et travailleuses devraient donc faire les frais de la crise et des pertes liées aux placements à risque, pour que les assureurs génèrent à nouveau davantage de bénéfices.

### **Des milliards de pertes dues aux hedge funds**

Une des grandes compagnies d'assurance, Swiss Life, a subi des pertes massives. Les raisons sont connues: aucune autre assurance n'a investi aussi agressivement dans les hedge funds que Swiss Life. En 2008, elle a dilapidé des milliards de francs de cotisations LPP en raison de placements à risque. Au total, les assurances affichaient dans leurs bilans à la fin de 2007 des actions et des participations à des hedge funds à hauteur de 15,4 milliards de francs. Fin 2008, le montant correspondant n'était plus que de 7,4 milliards. Des placements à haut risque ont ainsi anéanti des milliards de francs d'avoirs des caisses de pension. Et pour pouvoir continuer de réaliser des bénéfices élevés, les assureurs veulent à présent réduire les rentes. Il n'en est pas question!

## **Des bénéfiques défendus via des primes surfaites**

Au cours des années précédentes, toutes les compagnies d'assurance se sont remplies de poches. Les placements réalisés avec l'avoir de vieillesse des travailleurs ont généré un rendement supérieur au taux d'intérêt minimal fixé. Or elles ne redistribuent pas, ou alors en partie seulement, ces revenus excédentaires aux assurés. En outre, les assurances calculent des primes beaucoup trop élevées pour les risques d'invalidité et de décès en 2007. Les douze assureurs actifs dans le secteur de la prévoyance professionnelle ont ainsi empoché 700 millions de bénéfiques. En revanche, les caisses de pension gérées comme fondations collectives indépendantes redistribuent l'intégralité de leurs bénéfiques aux assurés.

## **Frais de gestion exorbitants**

Et ce n'est pas tout: les compagnies d'assurance facturent aussi des frais de gestion élevés: 1,3 milliard de francs par an ou 630 francs par assuré en 2007. Si l'on déduit les 320 000 polices de libre passage, qui n'occasionnent guère de frais pour les assureurs, les frais facturés par tête atteignent le montant exorbitant de 720 francs par an et par assuré. Les assureurs privés ne gèrent qu'un bon cinquième des avoirs de vieillesse soumis à la LPP (130 milliards sur environ 600 milliards de francs), mais encaissent pourtant la moitié des frais d'administration (1,3 milliard d'un total de 2,6 milliards de francs). Ainsi, les compagnies d'assurances ponctionnent les travailleurs: sur les 20 milliards de cotisations d'épargne versés par les travailleurs, elles ont empoché en 2007 plus de 2 milliards, soit plus de 10%!

## **Le puissant lobbying des assureurs fait la loi**

La commission d'experts qui a proposé au Conseil fédéral de réduire le taux de conversion compte parmi ses membres divers responsables des placements de compagnies d'assurance. Aucune branche ne dispose d'un lobby aussi puissant au Parlement que les assurances. Rien d'étonnant à ce que leur recherche du profit ne prime sur toute autre considération. Or ce n'est pas une fatalité, nous avons les moyens de nous défendre – en gagnant le référendum contre le vol des rentes le 7 mars.

### **Gerold Bühler tire les ficelles**

**L'ancien conseiller national zurichois est vice-président de l'assurance-vie Swisslife, mais également président d'economiesuisse, l'association faitière de l'économie, qui est montée au front pour réduire les rentes des caisses de pension. Swiss Life verse à M. Bühler la modeste somme de 300 000 francs par an en jetons de présence et en actions, pour onze séances de trois heures: si vous faites le calcul, cela revient à 10 000 francs de l'heure. Swisslife fait de gros bénéfiques avec les caisses de pension. Et pour que cela puisse continuer, M. Bühler veut réduire les rentes. Un NON à ce stratège de la baisse des rentes s'impose donc le 7 mars!**

## **Argument n° 4 contre le vol des rentes**

# **Les assureurs continuent à promettre des rendements élevés ... à leurs actionnaires**

**Pour attirer les actionnaires, les compagnies d'assurance leur promettent de bons rendements. En même temps, elles visent à réduire les rentes des assurés, futurs bénéficiaires. Nous protestons contre de telles pratiques.**

Les compagnies d'assurance noircissent à dessein le tableau face au grand public. Elles prétendent que les caisses de pension doivent verser des rentes trop élevées par rapport aux médiocres attentes de rendement autorisées par les marchés financiers. En même temps, elles attirent les actionnaires en leur promettant des rendements de rêve. Zürich Financial s'est ainsi fixé pour objectif un rendement de 16% sur le capital propre. Et qu'en est-il des futurs bénéficiaires de rentes, celles et ceux dont l'avoir de vieillesse est à l'origine de ces bénéfices? Selon les assureurs, il ne serait plus possible d'obtenir pour eux ne serait-ce qu'un rendement moyen de 4%. C'est absurde. Et pourtant, c'est en affirmant qu'un rendement de 4% serait utopique que les assureurs cherchent à réduire le taux de conversion.

Toutefois, les calculs de rentes se basent sur un rendement moyen dégagé sur une longue période. C'est pourquoi le taux de conversion n'a pas été revu à la hausse quand les rendements élevés s'y prêtaient. Car on pouvait s'attendre à une ou l'autre période de moins bonne situation économique. A présent, les compagnies d'assurance font comme si elles n'avaient pas enregistré des résultats exceptionnels ces dernières années et visent à réduire les rentes aussitôt que leurs rendements enregistrent une baisse.

### **Les assureurs baissent les rentes pour augmenter leurs profits**

On voit clairement quels intérêts les assurances défendent en examinant le taux d'intérêt appliqué sur l'avoir de vieillesse. Alors qu'une bonne partie des caisses de pension a accordé ces dernières années un taux d'intérêt plus élevé que le taux fixé par le Conseil fédéral, les compagnies d'assurance ont pour la plupart rémunéré au taux minimal. Cette pratique, qui a permis d'augmenter les bénéfices des assureurs, est préjudiciable pour les travailleurs et les travailleuses.

**Concrètement:** quand le Conseil fédéral a abaissé le taux d'intérêt minimal à 2,25%, 85% des assurés qui étaient couverts par une compagnie d'assurance ou une institution de prévoyance semi-autonome (réassurée auprès d'une compagnie d'assurance) ont vu leur taux réduit au minimum légal. Et si l'on considère les assurés des seules compagnies d'assurance, on arrive même à 96% de futurs retraités qui ont dû accepter une baisse au taux minimal. Par contre, il n'en va pas de même pour les caisses de pension autonomes: 37% ont rémunéré l'avoir de vieillesse de leurs assurés à un taux supérieur au minimum

légal. La situation a été la même pendant les années 2005 à 2007. Les assurés des caisses autonomes ont été mieux traités que les assurés de compagnies d'assurance privées. Ces dernières ont appliqué des taux d'intérêt plus bas pour augmenter leurs propres profits.

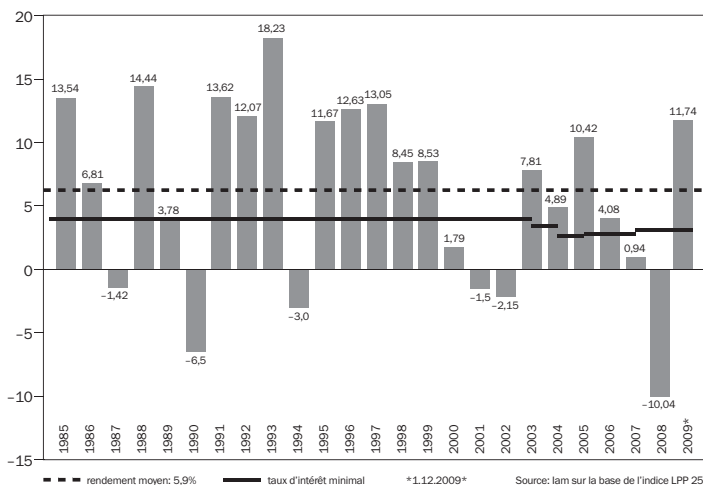
## Taux d'intérêt de l'avoir de vieillesse

	Compagnies d'assurances		Caisses autonomes	
	Minimum (2,5%)	Davantage	Minimum (2,5%)	Davantage
2004	85	12	54	37
2005	72	22	52	39
2006	71	26	51	46
2007	58	38	51	46

## Indice Pictet: un rendement moyen de 6% depuis 1985

Les faits sont parlants: depuis l'introduction de la Loi sur la prévoyance professionnelle, le rendement annuel moyen (pour un pourcentage d'actions de 25%) dépasse 6%. Le calcul a été fait par la banque privée Pictet, spécialisée dans la gestion de fortune. Même si les revenus de la prévoyance fléchissaient ces prochaines années et si l'industrie financière devait faire une croix sur ses promesses de rendement de 15%, voire davantage, rien n'indique que les rendements seraient durablement inférieurs à 4%. Et s'il devait s'avérer, dans les 5 à 10 prochaines années, que des adaptations s'imposent, il faudrait alors rechercher d'autres voies que la réduction des prestations de vieillesse. Car les prestations du 2<sup>e</sup> pilier ne doivent pas dépendre des attentes à court terme en matière de rendement.

Les rentes sont calculées pour permettre aux retraités de vivre dignement. Toute réduction du taux de conversion serait contraire à cet objectif.



## Argument n° 5 contre le vol des rentes

# Discours alarmiste sur l'espérance de vie

**En 2003, le Parlement a décidé de réduire par étapes le taux de conversion jusqu'en 2014, pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie. A présent, les assureurs veulent faire passer les futurs bénéficiaires de rentes une seconde fois à la caisse avec le même argument. Nous ne marchons pas!**

Deux points sont essentiels dans le calcul du taux de conversion.

**Premièrement:** l'espérance de vie moyenne des assurés au moment de la retraite. Le capital de vieillesse épargné doit suffire pour la période allant de la retraite au décès.

**Deuxièmement:** le rendement escompté du capital d'épargne. L'argent n'est payé que peu à peu. La caisse de pension fait fructifier l'argent qui n'a pas encore été versé sous forme de rente.

Sur ces deux points, les assureurs ont noirci le tableau pour être autorisés à réduire le taux de conversion. Ce n'est guère surprenant: plus le taux de conversion est bas, plus il restera d'argent au décès du bénéficiaire de rente et plus les assureurs réaliseront ainsi des bénéfices élevés.

Depuis 2005 et jusqu'en 2014, le taux de conversion est ramené par étapes de 7,2% à 6,8%, baisse justifiée par la hausse de l'espérance de vie. Le Parlement en a décidé ainsi en 2003. Cette révision tient déjà suffisamment compte du vieillissement démographique. Les assureurs cherchent néanmoins aujourd'hui à faire payer les futurs rentiers une deuxième fois pour le même phénomène. Nous ne marchons pas!

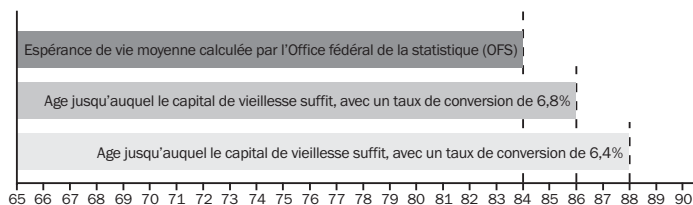
### Calculs intéressés des assurances-vie

L'argumentation que tiennent aujourd'hui les compagnies d'assurance à propos de l'espérance de vie se fonde non pas sur des faits, mais sur leurs propres hypothèses foncièrement pessimistes. De nombreuses statistiques ou enquêtes extrapolent l'espérance de vie pour les prochaines années. Aucune toutefois ne se fonde sur une espérance de vie aussi longue que celle pronostiquée des assurances-vie.

Les assureurs ne s'appuient pas sur les tables de mortalité de l'Office fédéral de la statistique (OFS), mais utilisent leurs propres statistiques. Celles-ci prévoient que les bénéficiaires de rentes vivent en moyenne encore 23,8 ans après l'âge de la retraite, et donc qu'ils atteignent en moyenne l'âge de 88 ans. L'OFS mise quant à lui sur une espérance de vie moyenne de 84 ans.

**Conséquences:** si l'on se réfère aux chiffres de l'OFS, un taux de conversion de 7,2% serait encore justifié aujourd'hui. La réduction déjà décidée à 6,8% permettrait même aux retraités de vivre en moyenne deux ans de plus qu'aujourd'hui avant d'avoir épuisé leur capital d'épargne. Or les assureurs veulent davantage. Ils prétendent sans raison à une nouvelle baisse des rentes.

## Longévité et épuisement du capital de vieillesse



La réduction du taux de conversion à 6,8% a été décidée en 2003. Ainsi, le capital de vieillesse accumulé suffit déjà pour deux années au-delà de l'espérance de vie actuelle. Les assureurs veulent toutefois verser des rentes encore plus basses. (Base de calcul: rendement de 3,5% servi sur le capital de vieillesse, compte tenu des rentes de viduité octroyées au conjoint survivant, Source: Saldo n° 1/2009)

## **Argument n° 6 contre le vol des rentes**

# **68 milliards pour les banques et rien pour les rentes des personnes salariées?**

**Quand la bulle financière a éclaté, la Suisse a rapidement débloqué 68 milliards pour combler les pertes de l'UBS. En revanche, les travailleurs devraient supporter eux-mêmes la totalité des pertes des caisses de pension. Nous avons protesté en lançant un référendum.**

La majorité de droite du Conseil fédéral et du Parlement a retourné sa veste. Jusque-là, elle rejetait fermement toute intervention étatique et se plaignait à chaque occasion du «trop d'Etat» occasionnant des dépenses publiques élevées. Puis, comme par enchantement, le Conseil fédéral et la Banque nationale ont sorti 68 milliards pour racheter les titres toxiques de l'UBS, quand la plus grande banque suisse a vacillé à l'automne 2008.

Or la générosité s'est arrêtée là. Quand les assureurs, qui avaient perdu de l'argent dans les mêmes spéculations à risque que les grandes banques, ont enregistré une baisse des revenus de leurs capitaux financiers, le lobby des assurances au Parlement s'est empressé d'exiger la réduction du taux de conversion. Autrement dit, l'Etat a épongé les pertes de l'UBS. Par contre, ce serait aux travailleurs de supporter les pertes des caisses de pension, et de toucher des rentes moins élevées, si on se plie à la volonté du Parlement et du lobby des assureurs.

### **N'aggravons pas la crise!**

C'est inacceptable! C'est pourquoi le syndicat Unia a lancé le référendum contre la baisse du taux de conversion. En outre, Unia a exigé du Conseil fédéral qu'il suspende les dispositions concernant le devoir d'assainissement des caisses de pension. Or ni le Conseil fédéral, ni le Parlement ne sont entrés en matière. De nombreuses caisses de pension ont perçu entre-temps des cotisations d'assainissement. Les employés paient ainsi une seconde fois leurs cotisations, sous forme de déductions de salaire supplémentaires. En plus d'être injuste pour les travailleurs, cet affaiblissement inutile du pouvoir d'achat est du poison pour la conjoncture et plombera la demande intérieure, déjà morose en période de crise.

Pour que les travailleuses et travailleurs n'aient pas à payer encore une fois pour la crise, un NON vigoureux au vol des rentes s'impose aujourd'hui!

# Nos réponses aux partisans de la réduction des rentes

## **«Nous devons réduire le taux de conversion, parce que les gens deviennent plus âgés et donc les rentes doivent elles aussi durer plus longtemps».**

Même si la population devient plus âgée, elle mérite de mener une existence digne. Le coût de la vie ne diminue pas, et donc la réduction des rentes est une mauvaise idée. Nous en sommes convaincus: si nos cotisations servent à financer nos rentes et non à alimenter les bénéficiaires des assurances, une baisse de rentes est superflue. En outre, comme nous l'avons déjà dit, la révision de loi de 2003 tient déjà compte de l'augmentation de l'espérance de vie.

## **«Les rendements ayant baissé, il faut réduire le taux de conversion.»**

Même en 2008, quand les bourses ont plongé, plus de la moitié des assureurs exploitant les affaires des caisses de pension ont gagné de l'argent. C'est la meilleure preuve que le taux de conversion actuel n'est pas trop élevé. En réalité, les assurances attirent les actionnaires en se fixant pour objectif des rendements allant jusqu'à 16%. Mais au travailleur qui leur confie son argent, ces mêmes assurances lui répondent qu'il serait irréaliste de verser à long terme un rendement de 4% sur ce capital de vieillesse. C'est absurde. En outre, quand les rendements étaient plus élevés, les assurances résistaient à tout relèvement du taux d'intérêt minimal, en expliquant que des périodes difficiles étaient à prévoir. Elles semblent avoir oublié cette argumentation et parlent déjà maintenant de réduire les rentes.

## **«Sans modification du taux de conversion, la survie des caisses de pension est menacée.»**

C'est le contraire qui est vrai. La réduction inutile des rentes mine la confiance accordée aux caisses de pension. Les compagnies n'engrangeront peut-être plus des milliards de bénéficiaires comme les années passées, si elles ne sont pas autorisées à réduire le taux de conversion. Mais qui s'en plaindra? Notre prévoyance professionnelle n'est pas un self-service pour les compagnies d'assurance, mais une assurance sociale.

# Petit lexique des rentes

## **Taux de conversion**

Le taux de conversion désigne le taux applicable pour convertir le capital de vieillesse accumulé au moment de la retraite en rente annuelle de vieillesse. Il était fixé initialement à 7,2%. Cela représentait pour un avoir de vieillesse de 300 000 francs une rente annuelle de 21 600 francs (7,2% de 300 000). En 2003, le Parlement a décidé de réduire par étapes le taux de conversion à 6,8% jusqu'en 2014. Avant même que cette décision n'ait déployé tous ses effets, le Parlement vient de décider, en décembre 2008, une nouvelle baisse à 6,4% à compter de 2015. Dès 2015, un capital de 300 000 francs ne donnera par conséquent plus qu'une rente annuelle de 19 200 francs. A ce stade, les rentes auront ainsi diminué de plus de 10% par rapport à aujourd'hui.

Le taux de conversion est inscrit dans la loi. Nous avons lancé un référendum contre cette modification de la loi, afin d'empêcher cette baisse des rentes.

## **Taux d'intérêt minimal**

Le taux d'intérêt minimal désigne le taux en pourcentage à hauteur duquel l'avoir de vieillesse disponible doit être rémunéré. Si le taux d'intérêt minimal est bas, l'avoir de vieillesse croîtra moins vite qu'avec un taux d'intérêt élevé. Jusqu'en 2002, le taux d'intérêt minimal était fixé à 4%. Ce taux n'a pas été revu à la hausse dans les années 1990, où les rendements dégagés étaient sensiblement meilleurs. Par contre, quand les gains boursiers ont diminué, le Conseil fédéral s'est empressé d'agir, afin de réduire par étapes le taux d'intérêt minimal. Il n'est plus que de 2% à compter de 2009. A l'instar du taux de conversion, plus le taux d'intérêt minimal est bas, moins le capital de vieillesse augmentera rapidement et plus la rente sera modeste. Le taux d'intérêt minimal est fixé par le Conseil fédéral. D'où l'impossibilité de lancer un référendum contre son abaissement.

## **Organisation des caisses de pension**

Les caisses de pension sont organisées sous forme de fondations ou de coopératives. Près de la moitié des 3,5 millions de travailleurs soumis à la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) sont assurés auprès de caisses de pension indépendantes. De telles institutions organisent elles-mêmes la prévoyance professionnelle et couvrent en partie aussi des risques comme l'invalidité. Par ailleurs, près de 1,8 million de travailleurs sont affiliés, pour leur prévoyance professionnelle, auprès de compagnies d'assurance privées. Ces assureurs ne gèrent toutefois qu'un cinquième (120 milliards de francs) de la fortune totale (près de 600 milliards) de la prévoyance professionnelle.

Lorsque les caisses de pension autonomes réalisent un bénéfice, il est intégralement attribué aux assurés.

## **Rôle de la compagnie d'assurance**

La prévoyance professionnelle est une bonne affaire pour les compagnies d'assurance. Elles peuvent reprendre toutes les tâches des caisses de pension: encaissement des cotisations d'épargne, paiement des rentes, prise en charge du risque d'invalidité... Or les assureurs se font largement payer pour de telles prestations. Par conséquent, au lieu d'aller aux assurés, une part importante du bénéfice généré par l'argent des travailleurs et travailleuses finit dans la poche des assureurs. Une telle situation profite notamment aux actionnaires des compagnies d'assurance.

## Unia près de chez vous:

**Aargau** Bachstr. 41, Postfach 3918, 5001 Aarau, T +41 848 333 003, aargau@unia.ch

**Bern** Monbijoustr. 61, 3001 Bern, T +41 31 385 22 22, bern@unia.ch

**Biel-Seeland/Solothurn** Murtenstr. 33, Postfach 1792, 2501 Biel, T +41 32 329 33 33, biel-solothurn@unia.ch

**Fribourg** rue des Alpes 11, 1700 Fribourg, T +41 26 347 31 31, fribourg@unia.ch

**Genève** chemin Surinam 5, case postale 288, 1211 Genève 13, T +41 22 949 12 00, geneve@unia.ch

**Neuchâtel** avenue de la Gare 3, case postale, 2001 Neuchâtel, T +41 32 729 30 29, neuchatel@unia.ch

**Nordwestschweiz** Rebgrasse 1, Gewerkschaftshaus, 4005 Basel, T +41 61 686 73 00, nordwestschweiz@unia.ch

**Ostschweiz-Graubünden** Lämmlibrunnenstr. 41, 9000 St. Gallen, T +41 71 227 25 88, ostschweiz-graubuenden@unia.ch

**Ticino** via Canonica 3, Casella postale 5650, 6900 Lugano, T +41 91 910 50 70, ticino@unia.ch

**Transjurane** rue des Moulins 19, case postale 1042, 2800 Delémont, T +41 32 421 60 60, transjurane@unia.ch

**Vaud** place de la Riponne 4, Case postale 7667, 1002 Lausanne, T +41 21 310 66 00, vaud@unia.ch

**Valais** rue de la Dent-Blanche 9, 1950 Sion, T +41 27 322 60 48, valais@unia.ch

**Zentralschweiz** St. Karlstr. 21, Postfach 4864, 6002 Luzern, T +41 41 249 93 00, zentralschweiz@unia.ch

**Zürich-Schaffhausen** Stauffacherstr. 60, Postfach 1544, 8026 Zürich, T +41 44 299 25 25, zuerich-schaffhausen@unia.ch



**Je m'oppose à cette baisse de rentes et souhaite participer à la campagne référendaire. Prière de me contacter.**

**Veillez m'informer régulièrement sur la campagne référendaire.**

**Je fais un don à la campagne «Non au vol des rentes»**

Afin de recueillir les dons affectés, Unia a ouvert un fonds spécial.

CCP: 30-631038-3, Unia, «Non au vol des rentes»,

Weltpoststrasse 20, 3000 Berne 15.

Nom

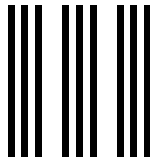
Prénom

Adresse

NPA/Localité

N° de tél.

Courriel



Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta  
Envoi commercial-réponse

Nicht frankieren  
Ne pas affranchir  
Non affrancare

**Unia Secrétariat central**

Weltpoststrasse 20  
Case postale 272  
3000 Berne 15





**Le Syndicat.  
Die Gewerkschaft.  
Il Sindacato.**

**Unia Secrétariat central**

Weltpoststrasse 20

Case postale 272

3000 Berne 15

T 031 350 21 11

F 031 350 22 22

info@unia.ch

www.unia.ch

**www.vol-des-rentes.ch**